



Union Acrobatique Metz-Moselle
Groupes et horaires
Saison 2022-2023



Loisirs

Découverte de l'acrobatie (trampoline, tumbling, mini-trampoline, double mini-trampoline, etc.).

- **Loisirs 5-9 ans (2014-2018)** : samedi 10h30 - 12h
- **Loisirs 10-16 ans (2007-2013)** : samedi 14h30 - 16h
- **Team Gym 17 ans et + (2006 et avant)** : mercredi 20h - 22h*, vendredi 20h - 22h et samedi 16h - 17h30

Handi-trampo

Découverte de l'acrobatie (trampoline, tumbling, mini-trampoline, double mini-trampoline, etc.) pour un public handicapé.

- **Handi-Trampo dès 6 ans (2017 et avant)** : voir créneaux ci-dessus selon année d'âge

Groupes Evolution et Performance

Pratique approfondie avec objectifs compétitifs en Tumbling et Trampoline dans les catégories Fédéral ou National. Entrée sur tests de sélection de l'équipe technique du club. Prendre contact avec le club pour les horaires.

NB : L'ensemble des entrainements sont dispensés au complexe Pierre Simon à la Patrotte, hormis le créneau marqué par un () qui se déroule aux Arènes de Metz à partir de début Octobre 2022.*



Union Acrobatique Metz-Moselle
Groupes et horaires
Saison 2022-2023



Montants des cotisations

Loisirs	140 €	Handi-Trampo	140 €
TU-TR Evolution	160 €	TU-TR Performance	180 €
Team-Gym	160 €		

- Réduction de 10 € à partir du deuxième enfant

Ces différents montants incluent :

- les entrainements
- la licence auprès de la Fédération Française de Gymnastique,
- le contrat d'assurance Groupama pour la pratique gymnique,
- les frais de fonctionnement du club et d'utilisation des salles de sports.

L'UA2M accepte les chèques, CB, espèces, chèques vacances, bons CAF sport et Pass Metz Loisirs CCAS. Le paiement par chèque peut se faire avec encaissements multiples (3 échéances maximum).

Procédure d'inscription

- Remplir la fiche d'inscription 2022-2023
- Rassembler les pièces suivantes :
 - le paiement de la cotisation
 - l'attestation de santé FFGYM et/ou un certificat médical, après avoir répondu au questionnaire de santé qui vous sera remis le jour de l'inscription.
- Remettre le dossier complet à un responsable de l'UA2M

L'adhérent dispose de deux semaines d'essai. Le paiement de la cotisation sera encaissé à l'issue de cette période d'essai.

Le paiement de l'ensemble de la cotisation doit avoir été réalisé pour accéder aux entrainements.